

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 JANVIER 2017

### Compte-rendu

L'an deux mille dix-sept, le douze janvier à dix-neuf heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal de Bessé-sur-Braye, légalement convoqués conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Etaient Présents : M. Jacques LACOCHE, Maire.

M. MARIAIS Jean-Pierre, Mme LAUNAY Marie-Claire, Mme NÉLET Annie, M. LEROY Michel, Mme THOIREY Isabelle, Adjoints au Maire,

M. DESHAYES Patrick, Mme FERRAND Brigitte, M. NÉLET Olivier, Mme RALUY Sylvie, M. GILLET Danick, Mme CARREAU Claudie, M. RAVÉ Jean-Marie, M. BOISNARD Jean-Pierre, Mme LAMBRON Céline, Mme PAVÉ Mauricette Conseillers Municipaux.

M. BOISNARD Jean-Pierre étant arrivé à 19 h 42, son vote n'est comptabilisé qu'à compter du point 3 de l'ordre du jour (*Délibération n°201701DL003*)

M. GRASTEAU Daniel donne pouvoir à M. MARIAIS Jean-Pierre

Etaient Absents excusés : M. GRASTEAU Daniel, , Mme SAHLI Sophie.

Etait Absent : M. BODSON Christian.

Assistait : Mme FROMET Cathy, Secrétaire Générale

Mme PAVÉ Mauricette est élue Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 8 Décembre est approuvé par le Conseil Municipal.  
M. le Maire donne lecture des décisions (voir tableau ci-annexé)

## AFFAIRES GENERALES

### 1. Election des délégués représentant la Commune au sein de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (Délibération n°201701DL001)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-6,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2016 portant création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille issue de la fusion de communauté de communes du Pays Calaisien et de la communauté de communes du Val de Bray),

Vu les statuts de l'intercommunalité de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille,

Considérant qu'il convient d'élire 6 délégués titulaires, afin de représenter la commune de Bessé sur Braye au sein de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction de noms et sans modification de l'ordre de présentation, la répartition des sièges entre les listes étant opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne,

Considérant que se présente à la candidature de représentant de la commune au sein de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille une seule liste comprenant les candidats suivants :

- Jacques LACOCHE
- Marie-Claire LAUNAY
- Jean-Pierre MARIAIS
- Annie NELET
- Brigitte FERRAND
- Michel LEROY

et

Après en avoir délibéré, conformément à l'article L.5211-7 I susvisé, voté à scrutin secret, le Conseil Municipal, élit en tant que représentants de la commune de BESSE SUR BRAYE au sein de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille :

- Jacques LACOCHE
- Marie-Claire LAUNAY
- Jean-Pierre MARIAIS
- Annie NELET
- Brigitte FERRAND
- Michel LEROY

Nombre de votants : 16

Nombre de bulletins : 16

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 16